

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les diplômes, titres ou certificats ci-dessous peuvent dispenser leur titulaire du ou des CACES® suivants : (les conditions de la dispense sont rappelées dans la réponse à la question U.014 du FAQ CACES® 2020)	Famille	Catégories	Durée de dispense
1. Diplômes délivrés par les établissements de l'Education Nationale			
<i>Baccalauréat Professionnel « Logistique »</i>	R.389	1, 3 et 5	5 ans
<i>BEP⁽¹⁾ « Logistique et commercialisation »</i>	R.389	1, 3 et 5	5 ans
<i>CAP⁽⁶⁾ « Agent d'entrepôt et de messagerie »</i>	R.389	1, 3 et 5	5 ans
<i>CAP⁽⁶⁾ « Charpentier Bois »</i>	R.386	3A	5 ans
<i>CAP⁽⁶⁾ « Conducteur d'engins » obtenu à partir d'octobre 2009</i>	R.372m	2, 3, 4, 6, 7, 8	5 ans
<i>CAP⁽²⁾ « Constructeur Bois »</i>	R.386	3A	5 ans
<i>CAP⁽²⁾ « Vendeur - magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles »</i>	R.389	1, 3 et 5	5 ans
2. Diplômes délivrés par les établissements d'enseignement agricole sous l'égide du ministère de l'agriculture et de la pêche			
CAPa ⁽⁷⁾ "métiers de l'agriculture"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans
CAPa ⁽⁷⁾ "travaux forestiers"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
	R.490	-	5 ans
CAPa ⁽⁷⁾ "jardinier paysagiste"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
CAPa ⁽⁷⁾ "palefrenier soigneur"	R.482	A, F	10 ans
BP ⁽³⁾ "agroéquipement, conduite et maintenance des matériels" selon l'UCARE*	R.482	A, F, G	10 ans
	R.489	3	5 ans
BP ⁽³⁾ "aménagement paysager"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans
BP ⁽³⁾ "responsable d'atelier de productions horticoles" selon l'UCARE*	R.482	A, F	10 ans
	R.486	B ^(PE)	5 ans
	R.489	3	5 ans
BP ⁽³⁾ "responsable d'entreprise agricole"	R.482	A, F	10 ans
BP ⁽³⁾ "responsable de chantiers forestiers" selon l'UCARE*	R.482	A, F	10 ans
	R.490	-	5 ans
BPA ⁽⁴⁾ "travaux de conduite et entretien des engins agricoles"	R.482	A, F, G	10 ans
BPA ⁽⁴⁾ "travaux des productions horticoles"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.486	B ^(PE)	5 ans

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les diplômes, titres ou certificats ci-dessous peuvent dispenser leur titulaire du ou des CACES® suivants : (les conditions de la dispense sont rappelées dans la réponse à la question U.014 du FAQ CACES® 2020)	Famille	Catégories	Durée de dispense
	R.489	3	5 ans
BPA ⁽⁴⁾ "travaux de la production animale"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
BPA ⁽⁴⁾ "travaux de la vigne et du vin"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
BPA ⁽⁴⁾ "travaux des aménagements paysagers"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
BPA ⁽⁴⁾ "travaux forestiers"	R.482	A, F	10 ans
	R.490	-	5 ans
Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise agricole"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3, 5	5 ans
Baccalauréat professionnel "forêt"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.490	-	5 ans
Baccalauréat professionnel "productions aquacoles"	R.482	A	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "agroéquipement"	R.482	A, F, G	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat Professionnel "aménagement paysagers"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "gestion des milieux naturels et de la faune"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "conduite de productions horticoles"	R.482	A, F	10 ans
	R.486	B ^(PE)	5 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "développement de l'agriculture des régions chaudes"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "agronomie : productions végétales"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3	5 ans

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les diplômes, titres ou certificats ci-dessous peuvent dispenser leur titulaire du ou des CACES® suivants : (les conditions de la dispense sont rappelées dans la réponse à la question U.014 du FAQ CACES® 2020)	Famille	Catégories	Durée de dispense
BTSA ⁽⁵⁾ "gestion forestière"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.490	-	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "aquaculture"	R.482	A	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "productions animales"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "production horticole"	R.482	A, F	10 ans
	R.486	B ^(PE)	5 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "viticulture-œnologie "	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3, 5	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "génie des équipements agricoles"	R.482	A, F, G	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "aménagement paysagers"	R.482	A, F ^(PE)	10 ans
	R.489	3, 5	5 ans
BTSA ⁽⁵⁾ "gestion et protection de la nature"	R.482	A ^(PE)	10 ans
CS ⁽⁸⁾ "arboriste élagueur"	R.486	B ^(PE)	5 ans
3. Titres professionnels délivrés sous l'égide du ministère chargé de l'emploi			
Titre Professionnel ⁽⁹⁾ « conducteur de niveleuse »	R.372m	6	
Titre Professionnel ⁽⁹⁾ « conducteur de grue à tour »	R.377m		
Titre Professionnel ⁽⁹⁾ « Cariste d'entrepôt »	R.389	3 et 5	
Titre Professionnel ⁽⁹⁾ « Préparateur de commandes en Entrepôt »	R.389	1	

- (1) BEP : brevet d'études professionnelles
- (2) BEPA : brevet d'études professionnelles agricoles
- (3) BP : brevet professionnel
- (4) BPA: brevet professionnel agricole
- (5) BTSA : brevet de technicien supérieur agricole
- (6) CAP : certificat d'aptitude professionnelle
- (7) CAPa : certificat d'aptitude professionnelle agricole
- (8) CS : certificat de spécialisation
- (9) Titre délivré par le Ministère chargé de l'Emploi
- * UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi
- (PE) avec option porte-engin